L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 22 MAI 1846.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.
No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE
Journal quotidien, une année d'avance........$12
Journal de la Campagne, deux fois par semaine, une année d'avance..........$5
L'abonné ne pourra cesser sa souscription, sans donner avis par écrit, une semaine avant l'expiration.
ANNONCES.—Une piastre par chaque dix lignes, pour chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Aucun avis ne pourra être inséré pour moins d'une piastre, pour chaque langue.
LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront une piastre par dix lignes, pour chaque insertion.
LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.
Le privilège des souscripteurs aux avis est limité aux annonces qui ne sortent pas de la ligne de leurs affaires commerciales.

OFFICIEL.

AVIS est par le présent donné qu'un contrat a été passé entre les soussignés et MM. Magne & Weisse, propriétaires de la gazette l'ABEILLE, pour la publication pendant l'année prochaine entière (1846) de tous les avis désignés dans l'acte du 16 mars 1843, au prix de UNE PIASTRE pour chaque cent mot, par chaque publication et dans chaque langue.
Nlle. Orléans, 27 décembre 1845.
Wm. DE BUYS, Trésorier de l'Etat.
ROBT. C. NICHOLAS, Sec. d'Etat.

Pour Mandeville, Madisonville et Covington.
PAQUEBOT REGULIER.
Le vapeur neuf SULTAN, capitaine J. W. Hoffman, commencera ses voyages réguliers entre la Nouvelle-Orléans et Covington, vendredi... partant du Lac Pontchartrain, tous les jours, les dimanches exceptés, après l'arrivée des chars... heures et demie A. M., et partant de Covington tous les matins, excepté le dimanche, à six heures et ... A. M., et arrivant au railroad, pour prendre les ... S'adresser à
J. F. BERCIER & Co. Agents,
51 Vieille Levée.

A VENDRE—Le steamer PATRICK HENRY, ses apparaux, agrès et meubles, tel qu'il se trouve maintenant sur l'autre bord du fleuve, est offert en vente à bon marché, en s'adressant ...
JOHN HALL,
Agent des propriétaires.
... conviendrait à ceux qui ont l'intention ... steamer, ayant deux bonnes machines ... le tout en bon ordre, ses cabines, ... meubles, &c.

A VENDRE ou à affréter. Le vapeur ... solide et tirant peu d'eau WAVERLY, sera vendu ou affrété à des termes raisonnables. Pour plus d'informations, s'adresser à bord, au bout de la rue St Louis.

Le capitaine J. M. SCOTT, ayant acheté le superbe vapeur BELLE CREOLE, saisit avec ... empressement cette occasion d'informer ses amis et le public que le dit vapeur continuera ses voyages réguliers à BAYOU SARA, partant de la Nouvelle-Orléans tous les Dimanches et Mercredis, à dix heures du matin, et de Bayou Sara tous les Lundis et Vendredis à onze heures du matin.
La Belle Creole dans ses voyages du mercredi se rendra jusqu'à Tunica.
Le capitaine Scott sollicite respectueusement le patronage du public.
LA BELLE CREOLE partira positivement dimanche ... 12 courant.
Pour ... passage, s'adresser au capitaine à bord.

BATEAU DE LA MALLE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET BAYOU SARA.
ARRANGEMENT POUR LE PRINTEMS ET L'ETE.
BATEAU A VAPEUR CLINTON, Capt. BAIRD.
Conformément au contrat passé pour cette route, daté du 1er mars, le bateau à vapeur CLINTON, partira de la Nouvelle-Orléans tous les dimanches et mercredis, à 10 heures A. M. ... et opérera son retour de Bayou Sara les lundis et vendredis, à 10 heures A. M. ...
... Clinton continuera ses ... pour ...
... W. H. AVERY.
N. B.—Le mercredi, le Clinton ira jusqu'à Fort Adams ...

BUREAU DE REMORQUE ET D'ENTREPRISE.
N. 62 ... près l'encoignure St. Louis ... bureau de faire remorquer ... pour ... des navires ... à des prix les plus modérés ...
ROBERT MURPHY,
No 62, Vieille Levée.

POUR LA BALIZE et les ports intermédiaires—Le steamer MUSIC, capitaine J. Martin,—Le beau steamer ci-dessus mentionné a été exprès ... pour faire les voyages ci-dessus pendant la saison. Il partira de la Nouvelle-Orléans tous les ... matin à 10 heures précises, et ... de la Balize tous les lundis ... 9 heures et arrive ... Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JAMES LAROSE,
71 Vieille Levée.

PAQUEBOT POUR LAFOURCHE.
Le steamer FAME, capitaine A. Dugas, ... pour ses voyages ... pendant toute la saison pour le ... Nouvelle-Orléans tous les ... Thibodeauxville ... s'adresser à
BRAUD & LANDRY, 31 Bienville.

POUR NEW-YORK—Le ... PARIS ... [illegible]

POUR NEW-YORK—... LOUISVILLE, ... [illegible]
JAMES & WOODRUFF.

POUR NEW-YORK—... le navire INDIANA, capitaine Bennett, ayant sa cargaison ... Pour fret ... 800 balles de coton ...
J. W. STANTON.

POUR NEW-YORK—... JOINVILLE, double et chevillé en cuivre ... partira ... 200 barils ...

POUR NEW-YORK—Chargeant à la ... le navire MERCHANT, capitaine ... ayant la grande partie de sa cargaison engagée ...
RICKER & PEARSON
62 Camp.

POUR BOSTON—Le navire WARREN, capitaine Tiber Howes, ... S'adresser à L. H. GALE,
93 Commune.

POUR BOSTON—Le ... PLYMOUTH, capt. Brewer, partira ... s'adresser à L. H. GALE,
93 Commune.

POUR LE HAVRE—Le navire ELBE, capitaine Barker, partira sous peu. Pour fret de 250 balles ... s'adresser à L. H GALE,
93 Commune.

POUR LE HAVRE—Le navire ALPS, capitaine Cook, partira sous peu. Pour fret de 250 balles coton, ou passage, s'adresser à L. H GALE.

POUR LE HAVRE—Le navire MEMPHIS, capitaine Banker. Ce navire est maintenant en charge. Pour fret ou passage, ... s'adresser à
AARON COHEN,
90 rue de la Commune.

POUR LE HAVRE—Le navire LEONORE, capitaine Robbins, partira sous peu. Pour fret de 250 balles coton ou pour passage, s'adresser à
L. H GALE, 93 Commune.

POUR CADIX—Le navire JAS H. SHEPHERD, capitaine Redman, partira sous peu. Pour passage ... s'adresser à
L. H GALE, 93 Commune.

POUR VENISE—Le navire PERSIAN, capitaine Robbins, partira sous peu. Pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, ou à
L. H GALE,
93 Commune.

POUR LA HAVANE—Le beau paquebot P. SOULE, doublé et chevillé en cuivre, ... partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons aménagements, s'adresser à
TROISGROS & LAMPRE,
26 Vieille Levée.

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier SHAKSPEARE, capitaine Rose, partira positivement le 26 courant. Pour passage à la chambre et l'entrepont, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, vis à vis le marché aux légumes, ou à
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LE HAVRE—Le navire EMPEROR, capitaine Brown, partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à
Fs. PERRET, 34, Bienville,
ou à L. H. GALE, 93 Commune.

PASSAGE POUR LE HAVRE—Le navire paquebot, fin marcheur, SHAKESPEARE, capitaine Rose, partira vers le 15 courant. Ce navire a des aménagements ... aucun à être ... à la chambre et à l'entrepont. S'adresser au capitaine à bord, en face du marché aux légumes de la 1re municipalité, ou à L. H. GALE,
93 Commune.

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier NESTOR, capitaine Moses, partira très incessamment. Pour fret de 300 balles de coton, ou pour passage, s'adresser à
L. H. GALE, 93, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE—Le navire paquebot TAGLIONI, capt Geo. L. Rogers, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capt à bord, ou à
JENKINS & TIGLER,
7, Royale.

POUR LIVERPOOL—Le navire ASH..., capitaine Williams, partira sous peu. ... passage, s'adresser à
LEVI H GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire CLA..., ... partira sous peu. ...
L. H GALE, 93 Commune.

POUR LIVOURNE—Passage seulement. La barque SHARRON, capitaine Howell, partira sous peu. Pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord au ... ou à
L H GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire OHIO, capitaine Bird, partira sous peu. ...
L. H GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire ... VIOLA, capitaine ... [illegible]

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 22 MAI 1846.

Nous avons reçu depuis quelques jours d'un de nos abonnés, un communiqué signé A. M. G. Nous n'aurions aucune objection à l'insérer; mais notre règle invariable est de n'admettre dans nos colonnes aucun article sans en connaître l'auteur.

NOUVELLES DU THEATRE DE LA GUERRE.

L'arrivée du navire à vapeur *New-York*, venant de Pointe-Isabelle et Galveston, nous a mis en possession des journaux de cette dernière ville jusqu'au 18.

Le *New-York*, parti le 12 de la Nlle-Orléans, était le 15 à Brasos-St Yago, d'où il est reparti le 17 à 11 heures du matin. Il n'est donc resté dans le voisinage de Pointe-Isabelle que vingt-quatre heures de plus environ que le *James L. Day*.

Un Extra du *Civilian* et du *News* ne nous fournit rien d'essentiellement nouveau: ils ajoutent seulement quelques détails aux faits déjà connus. Malheureusement ces détails sont confus et incohérens, si bien qu'il est presqu'impossible d'en tirer des conclusions positives.

Aucun nouvel engagement n'avait eu lieu jusqu'au 17. Les Mexicains n'avaient point reparu; et l'on croyait qu'ils avaient tous repassé le Rio-Grande.

Quant à l'infatigable général Taylor, il était encore une fois revenu à Pointe-Isabelle pour y hâter en personne le départ des volontaires. Il les dirigeait sur le camp de Matamoros au fur et mesure de leur arrivée ce qui prouve que les communications étaient parfaitement libres.

L'Extra que nous avons sous les yeux confirme le départ des 1000 volontaires et réguliers qui, le 15, se sont mis en marche sous la conduite du colonel Wilson; seulement, au lieu de les diriger vers Barita, il dit que ce corps va passer le Rio-Grande à son embouchure, avec l'intention de remonter vers Matamoros. Il devait être rejoint par 500 marins montant les embarcations de l'escadre. Le vapeur Vesta était parti le 17 au matin pour se rendre à l'embouchure du Rio-Grande pour aider au passage des troupes.

Voilà en somme à quoi se bornent les nouvelles que nous a apportées le New-York; mais nous ne serions pas étonnés de voir se répandre en ville le bruit que douze ou quinze mille Mexicains ont paru au Nord du Rio Grande; que les communications du général Taylor ont été de nouveau coupées; que l'armée américaine est dans un péril plus grand que jamais, et que nous n'avons que des désastres à attendre. Cela tiendrait à une erreur de date commise hier par un de nos confrères dans son *extra*; il a pris pour des nouvelles du 17 mai des renseignemens qui remontent aux premiers jours du mois, sinon aux derniers jours d'avril, et qui ont été publiés il y a environ deux semaines. On aurait pu s'en apercevoir en remarquant qu'il y était question du major Brown, mort le 7, des suites des blessures reçues le 3 en défendant le camp devant Matamoros.

NOUVELLES PLUS RECENTES DU SIEGE DE LA GUERRE.

DEUX HEURES DU MATIN.

Le navire à vapeur *Telegraph*, parti des Brasos de Santiago mardi après-midi, à 5 heures, vient d'arriver, et nous apporte les nouvelles suivantes:

On avait reçu à la Pointe Isabelle, la nouvelle que le colonel Wilson, avec quatre compagnies de troupes de ligne et trois autres de volontaires de l'Alabama, avait pris le village de Barita, sans opposition. Le gén. Taylor devait avoir traversé le Rio Grande ... soir, afin de prendre Matamoros. Comme on n'entendait plus de canonnade à la Pointe, on pensait généralement que les Mexicains avaient évacué Matamoros.

Les troupes sous les ordres du général Smith avaient commencé leurs marches sur l'île de Bocachica, afin de traverser le Rio Grande à son embouchure et de suivre le bord de la rivière. Les régimens des colonels Marks et Walton étaient au complet.

Le navire à vapeur Sea, parti d'ici, est arrivé aux Brasos dans la matinée. Tous les volontaires du bord étaient en bonne santé et impatiens de se mesurer avec les Mexicains.

Les officiers blessés dans les affaires précédentes se rétablissaient.

C'est le capitaine Aulick qui commande les 500 marins et soldats débarqués de la frégate Potomac.

LA LEGION.—On disait hier que le général GAINES avait écrit au commandant de la Légion pour lui annoncer qu'il ne pouvait décidément point accepter les services de ce corps.

VOLONTAIRES.—Le bateau à vapeur Little Ro... amène hier, de la paroisse de Caldwell, une belle compagnie de volontaires, commandée par les officiers suivants: capitaine, H. Meteer; 1er lieutenant, N. L. Choffin; 2d lieut. Y. S. Crawford.

NOMINATIONS JUDICIAIRES.—Il est probable que le gouverneur Johnson commencera aujourd'hui ses nominations judiciaires. Il nommera d'abord les juges de district de la campagne; les juges de la Nouvelle-Orléans viendront plus tard.

CHARLESTON.—Une assemblée publique devait avoir lieu à Charleston le 16 courant, pour prendre en considération l'état des affaires sur la frontière du Sud-Ouest. En attendant MM. Vincent & fils, ont annoncé qu'ils donneraient le passage *gratis*, à bord de ... *Wacamaw*, qui se rend à la Nouvelle-... hommes de bonne conduite qui voudraient joindre ... volontaires Texiens; et ... nourriture du bord à ceux ... pourvoir eux-mêmes.

CORSAIRES.

On sait que la crainte des corsaires a jeté quelqu'émotion dans les Compagnies d'Assurance Maritime de New-York; la correspondance suivante a dû les rassurer. Elle établit d'une façon concluante ce fait que la course contre les Etats-Unis est formellement interdite aux sujets de la reine d'Espagne. En vertu de l'article 11 du Traité de San Lorenzo-el-Real, tout sujet de S. M. C. qui sera pris ... course contre les Etats-Unis, sera considéré comme pirate, et en conséquent pendu haut et court ... de la grande vergue. Cette petite di... singulièrement l'ardeur de ceux ... par- ... des ports Espagnols pour ... commerce fort productif.

New-York ...

MONSIEUR—J'ai été chargé, ... bureau des Assurances Maritimes, de vous demander la publication de la lettre que vous avez reçue de l'honorable A. Buchanan, et qui vous communique la substance du traité entre les Etats-Unis et l'Espagne, au sujet des corsaires et des lettres de marque.
Je suis, etc.
S. BALDWIN, Secrétaire.

WASHINGTON, le 11 avril 1846.

MONSIEUR.—A la suite de l'entretien que j'ai eu avec vous il y a peu de minutes, il me semble convenable de ne mettre aucun délai à vous informer que notre traité avec l'Espagne, sous la date du 20 octobre 1795, contient l'article suivant, *qui est encore en vigueur*:

"Article 11.—Aucun sujet de Sa Majesté Catholique ne demandera, ni n'acceptera une commission ou lettres de marque, pour armer un navire ou des navires, destinés à agir comme corsaires, contre les Etats-Unis, ou contre les citoyens, le peuple ou les habitans des dits Etats-Unis, ou contre les propriétés d'aucun des habitans de quelqu'un de ces Etats, de la part d'aucun prince ou Etat, avec lequel les Etats-Unis seront en guerre.

"Aucun citoyen, sujet ou habitant des dits Etats-Unis, ne pourra non plus demander ou accepter aucune commission ou lettre de marque, pour armer un navire ou des navires pour agir comme corsaires, contre les sujets de Sa Majesté Catholique, ou contre la propriété d'aucun d'entre eux, de la part d'aucun prince ou Etat, avec lequel le dit roi sera en guerre. Et si un individu quelconque, de l'une ou l'autre des deux nations, fait usage d'une telle commission, ou lettre de marque, il sera puni comme pirate."

Très respectueusement, etc.,
JAMES BUCHANAN.
M. EDWARD H. COLLINS.

PROCLAMATION DU PRÉSIDENT.

Nous trouvons dans l'*Union* de Washington, du 13, la proclamation suivante de M. POLK: elle est courte, et ne manque ni de dignité, ni de fermeté.

Par le Président des Etats-Unis d'Amérique.
PROCLAMATION.

Attendu que le Congrès des Etats-Unis, en vertu de l'autorité constitutionnelle dont il est revêtu, a déclaré par un acte, portant la d... jour, que "par le fait de la République du Mexique, l'état de guerre existe entre cette puissance et les Etats-Unis;"

Moi, JAMES K. POLK, Président des Etats-Unis d'Amérique, j'annonce par les présentes cet événement à tous ceux que cela peut concerner; et j'enjoins spécialement à toutes personnes occupant quelque place, civile ou militaire, sous l'autorité des Etats-Unis, de se montrer vigilantes et zélées dans l'exercice des fonctions qui leur sont dévolues; j'exhorte en outre tous les bons citoyens des Etats-Unis, qui aiment leur patrie, qui ont le sentiment des griefs par lesquels nous avons été forcés à employer le dernier recours des nations qu'on attaque, et qui cherchent les meilleurs moyens, sous la bénédiction de la divine providence, d'abréger les calamités de la guerre; je les exhorte, dis-je, à s'efforcer de préserver l'ordre, de protéger la concorde, de maintenir l'autorité et l'efficacité des lois, enfin de seconder de tout leur pouvoir les mesures qui pourront être adoptées, par les autorités constituées, pour arriver à une prompte, juste et honorable paix.

En foi de quoi, j'ai apposé ici ma signature et fait ... le sceau des Etats-Unis ... [illegible]

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.
Séance du 21 mai.

SÉNAT.—Le Sénat s'occupe du bill pour régler les élections dans toutes les paroisses de l'Etat, sauf celles d'Orléans et de Jefferson. La discussion de ce bill occupe la plus grande partie de la séance.

La 12e section est celle qui soulève le débat le plus vif et le plus long; c'est celle qui ordonne et détermine le serment que devra prêter le votant dont le vote sera contesté. M. Brashear propose que les citoyens naturalisés soient tenus de produire aux polls leurs lettres de naturalisation. Cet amendement, soutenu par M. Kenner, est vivement combattu par un grand nombre de membres; il est enfin repoussé par 16 voix contre 12.

M. Kenner propose alors un autre amendement, enjoignant au citoyen naturalisé qui prête serment, de déclarer en même temps le lieu où il a obtenu ses lettres de naturalisation. Cet amendement, après quelques explications, est adopté.

Le même membre présente une section additionnelle, ordonnant aux commissaires d'élections, lorsqu'un vote sera contesté, d'écrire le nom du votant sur le dos du ticket. Cette proposition rencontre une opposition très vive, attendu qu'aux yeux de plusieurs membres elle porte atteinte au secret, et par conséquent à la liberté du vote. Elle finit par être rejetée.

Les autres sections du bill sont successivement lues, examinées et adoptées, quelques-unes avec de légers amendemens; puis le bill tout entier est présenté à l'adoption, et passe.

M. Nicholas présente un bill qui enjoint au trésorier d'Etat de rembourser l'emprunt de $200,000 voté par la législature avec les fonds qu'il recevra au fur et mesure que ces fonds seront versées. Après dispense des règles, ce bill subit sa première et sa seconde lecture.

L'honorable sénateur fait observer qu'il a pour but de faciliter l'emprunt, en créant au profit de cet emprunt un privilège exclusif sur les fonds remboursés par les Etats-Unis.

M. Brashear repousse le bill parce que, selon lui, il ne tend à rien autre chose qu'à favoriser une mesure qui dans son opinion est inconstitutionnelle.

Malgré cette opposition, le Sénat accorde une nouvelle dispense des règles. Le bill subit sa troisième lecture et passe définitivement.

Sur motion de M. Taylor, le Sénat se forme en séance exécutive; puis il s'ajourne.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.—Divers bills particuliers subissent les diverses lectures voulues et passent. M. Jones présente un bill pourvoyant à l'élection du conservateur des hypothèques dans la paroisse de Jefferson; il subit trois lectures et passe.

L'acte pour l'inspection des liqueurs distillées, mélasses, huiles, etc. est appelé pour sa seconde lecture, puis sur motion de M. Derbès, il est déposé sur le bureau sujet à l'appel.

Le bill du Sénat pour régler l'élection des officiers de paroisse subit sa seconde lecture.

Le bill qui fixe les honoraires du recorder des naissances et décès subit sa troisième lecture et passe.

L'acte qui autorise les jurys à spécifier leur verdict dans les cas de peine capitale, est adopté à l'unanimité, après avoir subi sa troisième lecture.

Un bill de M. Tuomey pour amender l'article 312 du Code Civil est déposé indéfiniment sur le bureau.

La Chambre donne son adhésion aux amendemens que le Sénat a faits au bill pour créer les greffiers des Cours de District.

Le bill du Sénat pour prévenir les pertes que l'Etat peut éprouver par suite des engagemens qu'il a pris en faveur des banques hypothécaires, est envoyé à l'impression et référé au comité de finances.

Un bill pour établir les juges de paix dans la paroisse de Jefferson et définir leurs fonctions, est présenté par M. Conrad du comité judiciaire, subit trois lectures et passe.

M. Pilié demande la reconsidération du vote donné hier sur la 15me section du bill qui règle les élections générales dans les paroisses d'Orléans et Jefferson: cette section exigeait des citoyens naturalisés l'exhibition de leurs lettres de naturalisation, en cas de contestation du droit de vote. Après un débat animé, la motion est retirée.

M. Shields obtient la révision de la 20me section du même bill. Elle ordonne, on le sait, que l'électeur vote dans le district où il couche. M. Shields propose de l'amender en exigeant une résidence de six mois dans le district où l'on vote. M. Kelly offre un proviso qui est accepté: nul votant ayant résidé deux ans dans l'Etat et un an dans la paroisse ne puisse perdre son vote. M. Conrad offre un substitut, par lequel le votant qui n'aura pas six mois de résidence dans son district actuel, devra voter dans le district qu'il a quitté.

M. Griffin propose d'amender la section de sorte que l'électeur puisse voter dans la section où il réside au moment de l'élection. 36 voix se prononcent pour l'adoption de cette motion et 36 voix contre. L'orateur vote dans l'affirmative, et fait ainsi prévaloir la motion.

M. Ogden demande que trois mois suffisent pour établir la résidence. Cet amendement l'emporte par 12 voix contre 30 non. La section amendée est ensuite adoptée.

Les sections 33 à 41 sont ensuite successivement adoptées. MM. Moïse et M. Conrad présentent deux sections additionnelles qui sont également adoptées: la première relative aux poursuites à exercer contre les votans illégaux; la seconde divisant la paroisse Jefferson en six circonscriptions électorales.

On revient alors sur la 5me et la 8me qu'on avait laissées de côté. Elles donnent le pouvoir de créer de nouvelles circonscriptions électorales ou de nommer des commissaires et secrétaires, aux jurys de police ou aux autorités paroissiales qui en remplissent les fonctions, au conseil-général de la Nouvelle-Orléans et à celui de la ville de Lafayette, ainsi qu'au shérif ou au coroner. Ces sections sont adoptées avec quelques amendemens.

Le bill pour régler l'élection des constables de la paroisse Jefferson subit sa 2me et sa 3me lecture, puis est adopté. Ensuite la Chambre s'ajourne.

Nous avons annoncé avant hier qu'un drapeau avait été offert au Bataillon d'Artillerie; mais par erreur nous avons attribué cette offrande aux dames de la 3me municipalité; elle venait des dames de toute la ville, ainsi que le montrent les lettres que nous publions ci-dessous:

Nouvelle-Orléans, le 19 mai 1846.
A M. le major Louis Gally, commandant le Bataillon d'Artillerie d'Orléans.

Monsieur le Major.—C'est avec un vrai sentiment de fierté que les dames de la Nouvelle-Orléans viennent offrir à votre beau Bataillon d'Artillerie, ce drapeau que bientôt vous allez déployer en face de l'ennemi. Recevez-le comme un témoignage de notre vive sympathie, et comme l'expression des vœux bien sincères que nous faisons pour que la fortune seconde votre héroïque vaillance.

Mesdames C. P. RAYMOND, Miles. LOUISE DUBEL,
GABRIEL PASCAL, ELODIE RAYMOND,
HENRY DUCATEL, ANG. VILLARCHIA,
LS. BERNARD, CLEMEN. GIQUEL.
Membres du Comité.

Nouvelle-Orléans, le 20 mai 1846.
BATAILLON D'ARTILLERIE.

Aux dames de la Nouvelle-Orléans qui ont bien voulu honorer le corps des volontaires d'artillerie.

Mesdames:—C'est avec orgueil et reconnaissance que le Bataillon des Volontaires d'Artillerie d'Orléans, reçoit le drapeau que vous lui avez confié.

Tant en mon nom qu'en celui des hommes que j'ai l'honneur de commander, nous promettons sur l'honneur de remplir nos devoirs de bons soldats, et de nous rappeler au moment du danger, que les yeux de nos belles Louisianaises sont fixés sur nous.

Recevez, mesdames, l'expression de nos sincères remercîmens, et si la patrie réclame nos services sur le champ d'honneur nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour justifier votre confiance.

Votre humble servite...
L. GALLY,
Major Commandant le Bataillon d'Artillerie.

(*Communiqué.*)
ÉCLAIREURS D'ORLÉANS

C'est avec orgueil que nous venons ici chercher à retracer les traits d'une fête patriotique dont le faubourg Trémé a été hier le théatre.

Le brave et galant capitaine J. D. LAMBERT se rendit à huit heures du soir à la salle de l'école publique de la rue Ste-Anne, accompagné de ses camarades, animés comme lui du noble enthousiasme que le patriotisme inspire. Là, au sein de tout ce que notre population renferme de femmes gracieuses et élégantes, il fut reçu au son des fanfares militaires qui faisaient résonner les airs de nos chants nationaux.

Bientôt, une jeune et charmante enfant, Mlle. FÉLICIE MICHEL, sortit du bouquet de jeunes filles qui se groupaient autour de l'estrade. Portant dans ses frêles mains le noble étendard de notre pays, elle monta les degrés, et, d'une voix que l'émotion rendait encore et plus suave et plus persuasive, prononça le discours suivant:

Soldats de la Compagnie des Eclaireurs d'Orléans!

"L'agréable et douce tâche de vous présenter un drapeau, préparé par les mains des Dames du faubourg Tremé, m'est imposée.

En vous présentant ce drapeau, je suis trop émue pour que des mots puissent vous exprimer les sensations qui agitent mon cœur.

Le pays a fait appel à tout vrai patriote, et, obéissant à cet appel, je vois devant moi une phalange de guerriers prêts à soutenir l'honneur du pays; de ce nombre sont des parens et des amis.

L'heure de se séparer est sonnée et le moment est arrivé, braves soldats, où nous devons vous présenter notre souvenir: le voici! La bannière de votre pays la bannière étoilée! Nous savons à qui nous la confions; nous avons l'assurance, qu'entre vos mains, elle flottera toujours en tête, dans le combat, et, aussi longtemps que le plus petit morceau de ses plis restera, nous la verrons toujours flotter d'une manière triomphante, sur la terre de l'homme libre et sur le toit du brave!

Aux tems antiques lorsqu'un chevalier se préparait au combat, il portait avec lui un gage de celle qui lui était chère, vrai talisman contre le mal, propre à fortifier son bras et enflammer son courage.

Nous, femmes de jours plus modernes, nous imitons leur exemple, et au lieu du nœud d'amour et du brillant plumet, nous vous présentons un gage plus cher, un gage plus noble—l'étendard de la liberté! sanctifié par le souvenir de glorieux exploits! embaumé par la mémoire de patriotiques ancêtres. Les mêmes larges bandes, les mêmes etoiles brillantes qui flottèrent sur les plaines victorieuses de Chalmette; l'emblème de la liberté flottant à cette heure au gré des vents sur les bords du Rio-Grande. Portez, là-bas, la plus belle récompense que la femme puisse donner à l'honneur, et souvenez-vous, lorsque ces plis purs flotteront sur vos têtes pour marcher à la victoire, souvenez-vous que c'est la main de la femme qui les a formés, que son œil a étincellé à la vue de chaque étoile brillante sur son dais de soie. Et puisque son sexe lui défend de suivre au combat ce drapeau tant aimé, son cœur n'en est pas moins enlacé à chacun de ses fils et marche avec lui et vous à l'honneur et à la gloire!

Soldats des *Eclaireurs d'Orléans*, au nom des Dames du Faubourg Tremé, j'ai l'honneur de vous présenter ce drapeau."

Cette heureuse inspiration fut reçu par de nombreux bravos, et le capitaine y répondit avec cette chaleur, cette éloquence et cet enthousiasme dont le cœur seul connaît le secret.

Le drapeau fut ensuite ... dans la salle, aux ... mille fois répétés de "... la Patrie," et bientôt ... leurs rangs ... les Eclaireurs d'Orléans ... [illegible]

JUSTICE POPULAIRE.—On lit dans le *Courrier* d'hier: "Hier, au moment où allaient se séparer les citoyens qui s'étaient réunis à la bourse Bravo, il fut proposé, et unanimement adopté, que la multitude se formât en bataillon et se rendit incontinent à la résidence du président de la banque de la Louisiane, à l'effet de manifester son improbation du refus fait par lui au gouverneur Johnson de la misérable somme de $9,000, destinée à faciliter le départ d'un certain nombre de volontaires prêts à s'embarquer pour le Rio-Grande. Quand le bataillon arriva à sa destination, il s'était tellement grossi qu'il équivalait à deux régimens. Alors tous les hommes qui en faisaient partie, poussèrent, d'un mouvement spontané, des cris aussi aigus, aussi terrifians que le rugissement d'une innombrable bande de lions.

"La phalange patriote se porta ensuite vers le domicile de M. Glendy Burke, président de la Banque du Canal, en l'honneur duquel s'élevèrent des hurrahs plusieurs fois répétés, pour le remercier d'avoir offert les ressources de la Banque pour les besoins éventuels du gouvernement. M. Burke vint sur son balcon, et de là, il remercia, d'une manière touchante, ses concitoyens de l'honneur qu'ils avaient bien voulu lui faire. "Tous les citoyens, dit-il, ont des obligations à remplir envers leur pays. Pour ma part, je n'ai fait que ce que l'on doit attendre de tout patriote dans une circonstance semblable à celle où nous nous trouvons.

Il y a eu, comme on le voit, contraste dans la conduite de ces deux chefs d'institutions financières. Le peuple l'a senti, et il a traité chacun selon ses mérites."

GRAND JURY.—Le grand jury réuni hier dans la salle de la cour criminelle, a déclaré qu'il y avait lieu à suivre contre S. W. Wolcott et Stephen Franklin, pour abus de confiance, S. N. Hite pour parjure, N. R. Llatter pour faux.

LE FRANCO-AMERICAIN.—Ce journal paraît prendre faveur dans notre ville; et cela n'a rien de surprenant; en effet il s'améliore tous les jours sous le rapport matériel, aussi bien que sous le rapport de la rédaction. Il donne avec un soin remarquable les nouvelles de l'intérieur. Il justifie déjà la seconde partie de son titre; et nous croyons qu'il n'aura pas de peine à justifier également la première. Bien que sur beaucoup de points les opinions de ce journal soient en contradiction avec les nôtres, nous constatons avec un vrai plaisir son succès, et nous désirons sincèrement le voir s'accroître de jour en jour.

CONGRÈS.
Séance du 13 mai.

SÉNAT.—Un message du Président communique de nouvelles dépêches du commandant en chef de l'armée d'occupation; elles sont envoyées à l'impression.

M. Berrien présente la résolution suivante: "Résolu que le comité judiciaire devra s'enquérir s'il existe quelque loi, et au besoin quelle loi serait nécessaire pour donner son plein effet au 11e article du traité de St. Lorenzo-el-Real, conclu le 28 octobre 1795 entre les Etats-Unis et l'Espagne; et qu'il fera son rapport sur ce sujet."

L'honorable sénateur fait remarquer à propos de cette résolution que l'article 11 du traité précité stipule que nul des deux puissances ne pourra faire ou favoriser la course contre l'autre. Ce même article impose pour les infractions une pénalité sévère. On craint que l'île de Cuba ne devienne le repaire des corsaires mexicains; il est important d'empêcher un pareil état de choses. Les traités sont bien par le fait loi de l'Etat; mais le juge Story pense qu'ils doivent, pour sortir leur plein effet, être accompagnés de quelque disposition légale. C'est pour cela qu'il a présenté la présenté la résolution qui précède.

Le bill qui fait une allocation pour construire des fortifications se présente ensuite; il donne lieu à quelque débat; on porte l'allocation pour les récifs de la Floride de cent à deux cents mille piastres; puis on passe sans rien décider de plus au bill de la Chambre qui alloue des fonds pour les dépenses courantes du département des Indiens.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.—Le bill pour régulariser la nomination et l'avancement des officiers de Douane maritime est, après un long débat, référé à un comité qui devra rattacher tout ce service au département de la marine.

Le bill allouant des fonds pour l'académie militaire de Westpoint donne lieu à une discussion fort longue, et malgré les efforts de ceux qui voudraient faire tomber cette institution, le bill est adopté en comité général.

Le bill faisant des allocations de fonds pour l'armée se discute ensuite jusqu'à l'heure de l'ajournement.

Dans la séance de la veille, outre le bill de guerre revenu du Sénat, la Chambre avait adopté le bill ordonnant la formation d'un corps de sapeurs et de mineurs.

Chronique Locale.

THEATRE D'ORLEANS.—On annonce pour dimanche prochain une représentation extraordinaire, digne de fixer l'attention et la curiosité publiques. Elle se composera de deux vaudevilles et d'un intermède musical. M. A. Andrieux qui, dans le drame de Monte-Christo, a plus d'une fois provoqué les bravos par la vivacité et le naturel de son jeu, paraîtra cette fois dans le rôle du Gamin de Paris, l'une des plus charmantes pièces du répertoire du Gymnase. Il a choisi ce vaudeville parce qu'il lui a déjà valu plus d'un succès; ce qui ne l'empêchera pas de figurer dans l'intermède musical. Le programme donnera tous les détails qui nous manquent. Nous ne doutons pas que les nombreux amis du jeune amateur ne s'empressent de se rendre à son appel.

VOL.—Jacob Bugio a fait hier un affidavit devant le Recorder: dimanche soir on s'est introduit dans sa maison, rue Derbigny entre Conti et Bienville, et l'on y a enlevé deux malles contenant une quantité d'habits; Bugio ne savait sur qui porter ses soupçons, lorsqu'hier il entendit une voisine accuser son propre époux de ce crime. Un ordre de perquisition a été lancé par le recorder.

Le coroner a fait hier la levée du corps d'un nègre qu'on a trouvé noyé dans le fleuve en face des casernes.

LE NOUVEAU PHARE, construit sur l'île Bermude, a été allumé pour la première fois le 1er courant. Il est à feu tournant et brille à une minute d'intervalle. On l'apperçoit en mer à 30 milles de distance E. S. E.

GEORGIE.—La compagnie qui se forme à Columbus, comptait aux dernières dates 93 hommes, tous équipés et prêts à marcher. Les volontaires de Macon ont offert leurs services et seront prêts au premier signal. Un corps de volontaires se lève dans le comté de Washington. Tout le pays est en mouvement. A Savannah, les carabiniers du Phœnix et les Gardes Irlandaises de Jasper se considèrent comme tenus de répondre au premier appel.

BATON-ROUGE.—Les citoyens de cette ville ont illuminé leurs maisons pour témoigner de la joie que leur ont causé les glorieuses nouvelles venues de Rio Grande.

—On a pris dans cette ville une mesure essentiellement patriotique; les habitans se sont cotisés pour venir au secours des familles de volontaires, que l'absence de ces braves gens pourrait laisser dans le besoin.

PHILADELPHIE.—Le maire de Philadelphie a convoqué le 13 une assemblée des citoyens de cette ville, pour leur donner l'occasion "d'exprimer leur opinion sur l'état actuel des affaires, et d'adopter les mesures que réclament les circonstances comme cela convient aux citoyens d'une grande république."

MISSOURI.—Pour répondre à la réquisition du général Gaines, le gouvernement de cet Etat a immédiatement ordonné la réunion de 1200 hommes de troupes. Il a en outre autorisé la formation de quarante compagnies pour faire face aux éventualités d'une nouvelle réquisition.

GEN. P. F. SMITH.—On lit dans la Gazette des E. U. de Philadelphie du 13: "Nous voyons qu'en considération de ses talens reconnus et de ses services dans la guerre de Floride, le général Persifor F. Smith a été choisi par le général Taylor pour commander les volontaires de la Louisiane. Ce choix a été approuvé par le Gouverneur. Le général compte dans notre ville d'assez nombreux amis, qui l'ont connu depuis sa jeunesse, qui l'ont toujours regardé comme un bon officier et un gentleman, sur les talens et le caractère duquel on peut compter dans les momens de crise.

FEUILLETON.

LA COMTESSE DE MONRION.

(*Voir l'Abeille du 6 février au 21 mai.*)

XXXIII.
NOUVEAU MALHEUR.

Lorsque Julie fut si soudainement interrompue, elle vit entrer chez elle M. de Rudesgens, Champmortain et Brias.

—Pardon, madame, lui dit M. de Rudesgens, de son ton le plus galant, nous avons fait demander, en entrant ici, M. de Montaleu; mais on nous a répondu qu'il était enfermé avec quelqu'un qui, sans doute, lui a déjà appris le but de cette solennelle démarche. Il nous a devancés près de M. de Montaleu, nous avons voulu le devancer près de vous. Notre part est la meilleure, madame.

—De quoi s'agit-il donc, messieurs? dit Julie, qui ne pouvait douter du motif de cette visite.

—Comme ce que nous venons faire ici, reprit M. de Rudesgens, vous intéresse autant que notre vieil ami, comme on ne saurait trop tôt rendre la joie et le calme à un cœur qui souffre, nous sommes venus vers vous, madame, pour vous offrir le témoignage de notre estime et de notre considération.

—Madame, ajouta Champmortain, vous qui avez le droit d'être si sévère, vous ne serez qu'indulgente, j'en suis sûr, et vous pardonnerez à Mme de Champmortain....

—Oh! dites-lui, reparti vivement Julie, que je ne lui demande que de me permettre de l'aimer comme une sœur.

—Merci, madame, lui dit le vieux Rudesgens, voilà de la bonne bonté... merci... Mais il faut que vous sachiez tout: il y a quelqu'un qui n'est pas ici et qui a fait mieux que nous tous; c'est un homme dont on vous a dit beaucoup de mal, un homme qui a eu le tort d'aimer beaucoup et d'être beaucoup aimé, ce qui lui a fait la réputation d'un mauvais sujet. Mais cet homme à le cœur aussi noble que le nom; il eût pu être votre ennemi, il s'est fait votre défenseur. Pour vous laisser souffrir, il lui suffisait de se taire; mais Montéclain ne s'attaque ni aux faibles ni aux femmes; il avait en main la preuve de votre innocence ... lettre de la fermière... c'est lui qui l'a montrée ... messieurs, c'est lui que vous devez remercier ...

Julie écoutait M. de Rudesgens, ... à la fois de joie et de ... [illegible]

—C'est le colonel Thomas Rien, répondit Champmortain.

—Lui! s'écria Julie, en tressaillant; c'est donc pour cela qu'on l'a assassiné!

—Assassiné! répétèrent les trois hommes en se regardant entre eux avec terreur.

—Mais ce n'est donc pas lui qui est avec M. de Montéclain! dit M. de Rudesgens.

—Assassiné! reprit M. de Champmortain.

—Mais par qui...

—Par qui! s'écria Brias avec colère; par celui qui, en supprimant la preuve de l'innocence de Mme de Monrion, faisait disparaître en même temps la preuve de son infamie.

Au moment où Brias prononçait ces paroles, la porte de l'appartement de Julie s'ouvrit de nouveau avec violence, et M. de Montaleu suivi d'Hector entra rapidement.

M. de Montaleu était pâle, ses traits étaient bouleversés, il paraissait à la fois trembler de colère et d'horreur. Quant à Hector, une résolution sauvage et immobile animait ses traits. C'était celle d'un homme engagé dans une voie fatale, et qui, l'œil fixe et tendu devant lui, marche à son but sans oser regarder le chemin qu'il fait et les précipices fangeux qu'il traverse. L'aspect de l'oncle et du neveu était si étrange que Brias, M. de Rudesgens et Champmortain restèrent interdits. Julie frissonna; elle comprit qu'un nouveau malheur lui venait avec la présence d'Hector. Poussée encore une fois par le sentiment qui la dominait, elle jeta autour d'elle un regard désespéré comme pour chercher quelqu'un qui pût la protéger. Elle se rapprocha instinctivement de ceux qui venaient témoigner de son innocence, et elle attendit les paroles de M. de Montaleu qui l'était arrêté comme suffoqué par l'émotion qu'il éprouvait.

—Eh bien! fit M. de Rudesgens plus étonné que personne de cette entrée impétueuse, qu'y a-t-il? que se passe-t-il?

—Ce qu'il y a, dit Hector en s'avançant avec ce courage furieux du crime poussé aux abois. Il y a...

—Silence, reprit M. de Montaleu avec autorité; silence, Hector, vous ne devez votre justification qu'à moi seul; si les autres vous en demandent une, c'est à moi de juger si vous devez la leur donner.

Champmortain, Brias et M. de Rudesgens se regardèrent encore comme pour se demander ce que signifiait l'emportement de M. de Montaleu et la justification d'Hector. Julie resta immobile sans savoir comment le malheur pouvait lui venir, sans deviner un seul des perfides calculs de Léona. Elle comprit seulement qu'un coup terrible la menaçait: elle attacha un regard ardent sur Hector; mais il ne baissa pas les yeux, il ne se troubla pas cette fois: son front comme son cœur s'étaient bronzés aux leçons de Léona.

—Dites-moi, messieurs, fit tout à coup M. de Montaleu en souriant amèrement, dites-moi ce que vous étiez venus faire dans cette maison? Parlez, je vous prie.

—Nous étions venus, répondit M. de Rudesgens d'un ton sec, nous étions venus porter à Mme de Monrion le témoignage de nos regrets, de notre estime et de notre respect.

—Et en vertu de quoi, messieurs, avez-vous fait cette solennelle ovation à Mme de Monrion?

—En vertu d'une lettre que j'ai vue de mes propres yeux, dit Brias avec fermeté; que Champmortain a vue comme moi, et qui a été remise devant nous au colonel Thomas Rien.

—Vraiment, dit M. de Montaleu, avec le même ton plein de sarcasme, et par qui était écrite cette lettre?

—Par celle à qui appartient l'enfant recueilli à Saint-Faron, par la malheureuse femme du fermier Bricord.

—En vérité, reprit encore M. de Montaleu, et connaissez-vous l'écriture de cette malheureuse?

Brias et Champmortain se regardèrent, et Brias fut obligé de répondre:

—Il est vrai que nous ne connaissons pas cette écriture, mais Montéclain nous a affirmé....

—Ah! dit M. de Montaleu, avec dédain, Montéclain vous a affirmé...., et sur l'affirmation de M. de Montéclain, de cet homme qui s'est fait toute sa vie un jeu de l'honneur des femmes, de cet homme qui n'a jamais mis de frein à ses passions, de cet homme dont j'ai dénoncé la vie à tous ses concitoyens, de cet homme qui m'a menacé devant vous de se venger de la justice que j'avais faite de lui, sur l'affirmation de cet homme vous avez cru à la véracité de cette lettre?

—Quoi! s'écria Brias, devez-vous supposer que c'est une invention?

—Je l'affirme et je le jure, dit Hector de Montaleu, d'une voix ferme et claire.

Cet homme n'avait plus ni trouble ni hésitation; il avait été pour ainsi dire passé et trempé au feu de l'enfer.

—Ainsi, fit M. de Rudesgens, cette lettre serait fausse?

—Mais quel intérêt Montéclain avait-il à perdre cette misérable femme, dit Champmortain?

—Ce n'est pas elle qu'il fallait perdre, reprit M. de Montaleu, c'était le vicomte de Montaleu, c'était mon neveu, c'était l'héritier de mon nom, c'était lui qu'il fallait déshonorer à défaut de moi, c'était lui que Montéclain voulait frapper, dans son impuissance à m'atteindre.

—Mais à qui appartiendrait donc cet enfant? dit M. de Rudesgens.

—Demandez, repartit M. de Montaleu en jetant un regard plein d'indignation et de mépris du côté de Julie, demandez à celle qui l'a caché dans le hameau de Saint Faron, à celle qui seule a été le voir, à celle que nous y avons rencontrée, à celle qui y retournait encore ce matin.

Et les yeux se tournèrent vers Julie. Elle était immobile, muette; elle regardait et elle écoutait comme si tout ce qui se disait devant elle n'eût pas été sa condamnation. Il n'y avait pas de désespoir dans ce silence, il n'y avait qu'un étonnement inouï. A ce moment, Julie se demandait certainement si elle n'avait pas en proie à un rêve abominable, ou si elle n'avait pas perdu d'un coup la mémoire et la raison.

—Mais, reprit M. de Rudesgens, avec le ton d'un homme qui recule devant une conviction qui le domine et qui le blesse, mais qui est donc le père de cet enfant?

—Allez le demander, repartit M. de Montaleu d'une voix stridente, à celui qui allait le visiter en secret, à celui que nous y avons rencontré, à celui qui, dans le moment où je vous parle, le cache dans son château. Allez le demander au défenseur généreux de Mme de Monrion, allez le demander à Montéclain.

Ainsi se développait le système que Léona avait enseigné à Hector et que celui-ci, tout imprégné des leçons perfides de cette femme, avait à son tour persuadé M. de Montaleu. Déjà l'incertitude avait pénétré dans l'esprit de Champmortain, de M. de Rudesgens et de Brias. Julie ne sortait pas de son silence et de son immobilité, son regard demeurait invinciblement attaché sur Hector. Brias se tourna vers elle:

—Madame! lui dit-il... vous avez entendu!...

Julie ne lui répondit pas...

—Madame, reprit Champmortain, tout cela n'est pas vrai.... n'est-ce pas?

—Laissez... laissez continuer M. de Montaleu, répondit-elle d'une voix brève et affaiblie.

—Je pense en avoir assez dit, reprit celui-ci....

—Non, dit Julie avec un sourire effrayant, vous ne m'avez pas encore expliqué pourquoi Léda a dû ... ceux qui l'ont si souvent fait demander à la ferme... vous expliquer cela mieux que ceux ... ne se sont pas occupés d'elle, repartit M. de Montaleu.

Ah! fit Julie, bien; et comment expliquerez-vous l'assassinat du colonel Thomas Rien!

Celui qui lui avait remis une lettre supposée devait vouloir la lui arracher à tout prix.

Et il l'aurait fait par un assassinat! s'écria Brias.

C'est lui, dit Hector, ou c'est moi... choisissez...

Pour la première fois, Julie détourna ses yeux d'Hector pour regarder l'un après l'autre M. de Rudesgens, Brias et Champmortain; mais tous trois hésitaient devant cette audace incroyable. Peut-être la conviction était-elle encore incertaine; mais bien peu d'hommes eussent osé prendre la responsabilité du terrible choix qui leur était offert, surtout pour une affaire où ils n'avaient ni les uns ni les autres un intérêt direct. Julie leur laissa le temps de répondre. Puis, lorsqu'elle les vit se renfermer dans leur silence, elle se leva, alla droit à M. de Montaleu, et lui dit d'une voix solennelle:

—Adieu, monsieur, la malédiction du ciel est sur votre maison. Et vous, messieurs, ajouta-t-elle en se tournant vers les autres, n'accusez que vous mêmes des malheurs inévitables qui vous frapperont vous et vos... Adieu.

—Demeurez! s'écria M. de Montaleu avec colère.

Julie s'arrêta; la force surhumaine qui l'avait soutenue jusque-là parut prête à fléchir; elle crut un moment pouvoir entrer dans la discussion des mille circonstances fatales qu'on venait d'accumuler contre elle; mais elle comprit qu'elle y perdrait l'énergie désespérée qui l'avait empêchée de se tordre en cris, en larmes, en sanglots; elle ne voulut pas donner encore une fois à M. de Montaleu le spectacle de cette douleur qu'il avait déjà justifiée, et elle allait sortir de l'appartement, lorsqu'un domestique annonça M. le marquis de Montéclain.

—Montéclain! répétèrent ensemble tous ceux qui étaient présens.

—Lui! s'écria Julie en l'apercevant. C'est bien, ... ajouta-t-elle en reculant jusqu'au ... sombre, pendant qu'il s'avançait pâle, ... calme et maître de lui.

... un siège et reprit son immobilité. On eût ... spectatrice insensible de ces terribles scènes, elle ... tranquillement sa place pour les voir se développer devant elle. A ce moment une seule et fatale pensée occupait cet esprit désolé. Quelque chose de cruel s'était glissé dans cette âme si naïve et si pure; un sentiment inconnu avait fait tressaillir ce cœur; la méchanceté humaine avait inspiré à cet être tout formé par le ciel de bonté et de candeur de ... elle-même.

"Moi aussi je serai implacable; moi aussi je me vengerai."

Ainsi la calomnie qui perd les faibles en les écrasant sous la ... qu'elle leur jette, perd aussi quelquefois les forts et les justes, en leur inspirant la colère et la vengeance.

Cependant M. de Montaleu s'était écrié à l'aspect de Montéclain:

—Vous ici, ... moi, monsieur! qu'y venez-vous faire?

—Il y a ... maison, répondit Montéclain d'une voix ... calme et sereine, il y a chez moi un ... qui touche à ses derniers momens, et qui a besoin de vous parler, monsieur de Montaleu. Cet homme ... de venir vous demander cet entretien. ... quoi je suis ici.

—Quel est ... ? dit M. de Montaleu.

—C'est le fils de Sophie Muller, répondit Montéclain.

—Le fils de Sophie Muller! répéta le veillard, je ne veux pas le voir.

—C'est bien, reprit Montéclain, j'ai accompli la mission dont je m'étais chargé. Vous entendez tous, messieurs, que M. de Montaleu refuse l'entretien que lui demande à l'heure de mourir l'homme qui m'envoie ...

..., monsieur, repartit le marquis en faisant ... ordonnait à Montéclain de se retirer.

..., monsieur, dit froidement Montéclain, ... chambre je suis chez Mme de Monrion ... chez vous, et j'attendrai ses ordres ...

..., monsieur, lui dit Julie, je ne ...

... en souriant dédaigneusement, ...

... Montéclain s'inclina de nouveau, et se tournant ensuite vers Brias et Champmortain, il leur dit:

—M'avez-vous tenu la parole que vous m'avez donnée hier, messieurs?

—Nous sommes venus pour cela, repartit Brias d'un ton triste et embarrassé; mais le marquis de Montaleu vient de nous révéler de si singulières circonstances....

—Vraiment! dit Montéclain en regardant Brias d'un air à la fois railleur et terrible; et ces circonstances, elles vous ont fait hésiter, elles vous ont glissé un doute dans l'esprit?...

—Mais... fit Brias.

—Dites-les à M. de Montéclain, s'écria vivement Julie, en sortant enfin de cette résignation résolue où elle s'enfermait.

—C'est inutile, madame, reprit Montéclain, je les sais toutes. Je sors de chez Mme de Rudesgens, où Mme Léona Amab les avait racontées comme M. Hector de Montaleu les a racontées ici.

—Et vous avez osé entrer dans ma maison, dit M. de Montaleu.

—Oui, répondit Montéclain, parce que je savais que vous étiez tous ici, et que j'ai à tous une promesse à vous faire. A vous d'abord, Brias, dit-il avec un accent qui fit tressaillir tous ceux qui l'écoutaient, à vous que j'ai voulu sauver, je vous promets la ruine; à vous, monsieur de Rudesgens, le ridicule et le désespoir aussi; à vous, Champmortain, le déshonneur et la mort peut-être; à vous, monsieur de Montaleu, la honte de votre passé, le remords de votre égoïsme; et à vous, vicomte Hector de Montaleu, je vous promets le bagne ou l'échafaud.

A cette terrible allocution, toutes les bouches s'ouvrirent pour la menace, toutes les mains semblèrent se lever pour écraser l'imprudent qui venait braver tous ces hommes.... Mais Montéclain resta calme, fier, superbe, et soit que son regard intimidât les plus résolus, soit que la position fausse où chacun de ces hommes se trouvait les avertit que Montéclain pouvait tenir ces menaçantes promesses, tous s'arrêtèrent pendant qu'il s'avançait vers Mme de Monrion et qu'il lui disait:

—Et à vous, madame, je vous promets la pitié, le respect et l'admiration du monde.

—J'ai besoin de plus que cela, lui lui dit Julie en se levant et en lui tendant la main.

—Ah! lui dit Montéclain doucement, vous n'avez pas besoin de vengeance, vous.

—Non, monsieur, lui répondit-elle en rougissant, mais j'ai besoin d'un asile.

—Venez donc, madame, repartit Montéclain, et celui que je vous ouvrirai, si modeste qu'il soit, sera plus sacré que ce château où l'on vous a deux fois laissé insulter.

Aussitôt il prit la main de Julie et passa avec elle entre tous ces hommes qu'il venait d'insulter. Chacun lui dit en passant le mot provocateur qu'exigeait l'outrage qu'il avait reçu; mais Montéclain dédaigna de répondre jusqu'au moment où arrivé près du seuil il se retourna et leur dit:

—Messieurs, cette journée vous appartient encore. Réfléchissez.... J'attendrai vos excuses jusqu'à ce soir.... mais demain....

—Demain, dit Hector avec fureur, vous aurez à me rendre compte de vos outrages.

—Demain, repartit Montéclain, je laisserai faire justice; demain, il sera trop pour vous tous. Adieu.

FREDERIC SOULIÉ.
(*La suite à demain.*)

[Communiqué.]

La chronique locale du 20 de ce mois ayant représenté sous de fausses couleurs un sanglant épisode qui, dit elle, a jeté le désordre dans la Cour des Preuves, je crois devoir à la vérité de relater les faits tels qu'ils se sont passés, et le déclare solennellement devant Dieu et les hommes que je récit que je vais faire des faits, est la vérité pure et simple, sans atténuation.

Il y a environ 3 semaines, j'achetai d'un nommé Bisente Morantes, une esclave pour laquelle je lui ai payé une somme de $——, comptant; cette esclave m'ayant été parfaitement garantie de tous les vices et maladies prévus par la loi, et pour m'engager d'avantage à en faire l'acquisition, il me la représenta comme un sujet précieux dans un ménage. Comptant sur sa bonne foi et sans autre information, la vente fut conclue et j'envoyai l'esclave chez moi. Grande fut ma surprise lorsque quelques jours après, je m'aperçus que cette esclave s'était enivrée; d'abord, je passai sous silence ce premier vice, mais voyant que le lendemain et les jours suivans elle se trouvait dans le même état et qu'elle était entièrement adonnée à l'ivrognerie, je crus nécessaire d'en prévenir le vendeur et de lui dire ce qui en était, tout en lui faisant connaître la détermination que j'avais prise de la lui remettre. Je fus donc, le 17 de ce mois, à son bureau, pour lui donner connaissance de ma résolution et pour le prier de me restituer le prix payé par moi pour ladite esclave. Après quelques paroles fort polies que je lui adressai, je reçus de lui la réponse cathégorique qu'il ne reprendrait pas l'esclave et qu'il en garderait le prix. Outré d'une pareille action, je lui dis qu'il devait s'attendre à ce que je recourrais, le lendemain, à des mesures plus sures et plus expéditives que celles que la justice pourrait m'offrir, vu son insolvabilité notoire. Sur ce, nous nous quittâmes. Peu de temps après, ayant rencontré M. St. Paul, avocat, je lui fis part de cette malheureuse affaire; et, en homme sage et prudent, il me donna le conseil de ne pas exécuter ma menace et d'aller au bureau de M. Donocourt, notaire, lui demander copie de ma vente, et qu'il se chargerait de la défense de mes droits. Conformément aux instructions de cet ami, je me rendis le lendemain matin à la Cour des Preuves, où M. Donocourt tient son bureau, et là, au moment où je m'adressais à ce dernier pour avoir cette copie, je trouvai M. Morantes mon vendeur; et sans avoir égard à sa présence je formulai ma demande à cet officier public, lorsque tout à coup, à un signal donné par M. Doriocourt, député régistre des testamens et maintenant candidat pour l'une des places de greffier des cours de district, je fus violemment assailli et frappé par ledit Morantes qui me porta deux coups de poing. Surpris de cet assaut, je fis volte-face pour riposter aux coups qui m'avaient été lancés, lorsque M. Donocourt lui-même, me saisit les bras et permit à mon adversaire de m'assaillir complètement. Par une présence d'esprit toute providentielle, je me saisis d'une règle que je trouvais sous mes mains, lorsque M. Doriocourt me l'arracha encore, et tous deux spontanément tombèrent sur moi avec tant de force et de violence que je fus obligé de m'accoler au mur pour éviter les coups qu'ils me portaient par derrière. Dans cette position et faisant face à mes deux antagonistes, l'un d'eux, M. Bisente Morantes, tira de son sein un poignard et de sa poche un pistolet à six coups et se disposait à tirer sur moi, lorsque le danger imminent où je me trouvais ranima mon courage, je sautai sur M. Bisente et lui saisis de la main gauche le pistolet qu'il braquait sur moi, tandis que de l'autre main il me porta six coups de poignard dont le premier m'atteignit à la tempe gauche, le second me perça l'omoplate, à une profondeur de trois pouces, le troisième me coupa la chemise au-dessous du sein gauche, le quatrième me perça le lombril, et les deux derniers, dirigés vers ma poitrine, furent heureusement évités par mon bras. Dans cette malheureuse position, épuisé par la perte de mon sang qui coulait abondamment de mes blessures, ces deux assassins, non contents de leur lâche attaque, la renouvelèrent et continuèrent à m'assaillir, lorsque fléchissant, je leur criai qu'ils étaient de vils assassins et que j'étais grièvement blessé, attendu que mon bras gauche avait été paralysé par le second coup de poignard porté et que je ne pouvais lutter contre eux deux; c'est alors qu'au cri que je proférai, intervinrent quelques personnes qui nous séparèrent. Je dois déclarer de plus, qu'un affidavit a été fait devant le recorder Génois par M. John L. Lewis, qui se trouvait sur les lieux et qui a été une des personnes qui nous ont séparés.
ANTOINE TOCA.

Décédé hier, à une heure du matin, sur son habitation, paroisse Jefferson, M. JOSEPH DUSUAU, âgé de 52 ans. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu ce matin à dix heures. Le convoi partira de sa résidence, encoignure Esplanade et Bourgogne.
De la part de sa famille.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Navire Indiana, Bennett, New York.	J W Stanton & co
Bazaar, Simpson, Boston.	Geo Green & co
Taglioni, Rogers, Havre.	Jenkins & Tigler
Brick Uncas, Williams, Boston.	A P Cochrane
Goel. Hope, Mitchell, Galveston.	J Alexander
Equity, Place, Brasos St Jago.	capitaine
Star, Wilson, Brasos St Jago.	capitaine
Cora, Reed, Brasos St Jago.	capitaine
Elizabeth, Miner, Pensacole.	John Hurley & co
Steamer Louisiana, Tufts, Louis.	L D C Woods
Superb, Frost, St Louis.	capitaine

ARRIVÉS.

Navire à vapeur New York, Philips, de Brasos St Jago.
Barque Bachelor, Horton, de Norfolk.
Goel Invincible, Morgan, de Brasos St Jago.
Steamers Little Rock, Caldwell, de Ouachita.
De Soto, Dalman, des Natchitoches.
Paul Jones, Walworth, de Millikens' Bend.
Rainbow, Felleek, de Bayou Sara.
Pride of the West, Chalmers, de St Louis.
Judge McLean, Hinkle, des Attakapas.
Big Hatchee, Fribbet, de St Louis.
El Dorado, Fithoon, de St Louis.
Edna, Philips, de Camden, Ark.
Harry of the West, Freeland, de St Louis.
Marengo, Bell, de St Louis.
Louis Philippe, Hank, de la riv. Illinois.
Fashion, Fullerton, Mobile.

Direction des Ecoles Publiques de la Municipalité No. Un.
Séance du 21 mai 1846.

RESOLU qu'avis publié soit donné qu'il existe en ce moment des vacances dans les classes d'Anglais et de Français des écoles de garçons de cette Municipalité. Les personnes qui désirent remplir les fonctions de professeur, sont priées de se présenter mardi prochain, 26 du courant, à 5 heures, à la Salle du Conseil, pour être examinées. Par ordre,
JH. REYNES, secrétaire.
22 mai—4

MAQUEREAUX—... colis assortis, à vendre par HARROD, DARLING & Co,
22 mai 40 Commune

AMIDON de Procter—35 caisses, en débarquement et à vendre par HARROD, DARLING & Co
40 Commune

ENCRE et Cirage des manufactures de J. S. Mason, à vendre par HARROD, DARLING & Co,
22 mai 40 Commune

CHAPEAUX de Panama—2 balles, à vendre par HARROD, DARLING & Co,
22 mai 40 Commune

HUILE de blanc de baleine et d'...., à vendre par HARROD, DARLING & Co,
22 mai 40 Commune

BLE—300 boisseaux en bon ordre, à vendre par HARROD, DARLING & Co,
22 mai 40, Commune

SUCRE DE LA HAVANE—Blanc, Jaune et Brun, en magasin et à vendre par J M CABALLERO,
22 m 28 Vieille Levée

CIGARES HAVANE—Un grand assortiment à vendre par J M CABALLERO,
22 mai 28, Vieille Levée

SUCRE DE LA HAVANE—430 caisses sucre de la Havane, en débarquement du brick P. Soulé, et à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
22 mai 26 Vieille Levée

CAFE—... sacs Havane, en débarquement du brick P. Soulé et à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
22 mai 26 Vieille Levée

CIGARES DE LA HAVANE— ... [illegible]

POUR LES CASERNES—Tous les jours de cette semaine—Le vapeur MATHILDA JANE, partira du wharf de la première municipalité, au ferry, aux heures ci-après
A 10 heures A. M., midi, à deux heures, à quatre heures 1/2, à cinq heures 1/2 P. M.
Les capitaines des compagnies sont priés d'être exacts aux heures indiquées.
Les passagers paieront 25 cents pour aller et autant pour revenir. 18 mai

ARRETEZ CETTE TOUX—Nous appelons l'attention du public, sur ce grand et inappayable remède pour les rhumes, asthmes, consomptions, LE SIROP PULMONIQUE de SHERMAN. Ce remède sans rival, non seulement vous soulagera, mais vous guérira complètement, quand tous les autres remèdes auront échoué. Ne faites pas d'essai sur les tissus délicats des poumons, mais faites usage, une bonne fois, de ce remède sûr et magique. Grâce à sa puissante influence le rhume le plus dangereux disparait, on n'a plus à craindre les crachemens de sang, la respiration devient facile, et le malheureux patient est bientôt à l'abri de l'affreuse consomption et rendu à la santé.
Ce remède se vend au dépôt du destructeur magique de douleurs, chez DALLY, No. 151, rue de Chartres. 19 mai

ATTENTION—Les articles ci-après sont vendus seulement au dépôt véritable du Remède Magique de Dalley, 30, rue Poydras, savoir: onguent de Gray, Potion pour la Sevreauge, Extrait de Salsepareille, Parfumerie de choix; Huile acoustique pour la surdité, Vermifuge, Liniment de Haya, pour les hémorroïdes, Remède contre la migraine, Remède de Bernard, contre la colique, Teinture des Indes pour les cheveux, vernis pour les poêles, tuyaux et grates, Baume de Hoarhound, le meilleur remède pour les rhumes, consomption, &c. 20 mai

Vermifuge Canadien de J. Winer & Co.
Le meilleur vermifuge qu'on ait encore découvert pour toutes espèces de vers, qui non seulement les détruit tous, et donne de la vigueur à tout le système, mais encore dissout et précipite tout le mucus qui séjourne dans l'estomac et les intestins des enfans, surtout de ceux qui sont mal portans. Le mucus forme le nid dans lequel engendrent les vers, et c'est ce qui faisant disparaître ce mucus, il leur est impossible de rester dans le corps. Ce remède bienfaisant dans ses effets, n'attaque pas le système, et la santé du malade s'améliore par son emploi, même quand on ne constate l'existence d'aucun ver. Ce remède étant doux à boire, l'enfant même le plus délicat ne se refuse pas à le boire.
Il est préparé et vendu par John Winer, Hamilton, C. W. & John Winer & Co. 88, Maiden Lane, N. J., et il se vend par MM. Hayes, 139, Fulton st., E. T. Quirk & Co., encoignure Columbia et Atlantic sts., C. Steane, 184, Fulton st.
Il se vend aussi par BERTRAND & SIMON, à la Nelle-Orléans, encoignure des rues Royale et Bienville.
19 mai

Le navire JESSORE, capitaine D. Jackson, venant de New-York, est maintenant en déchargement vis à vis le marché aux légumes. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises sur la Levée, faute de quoi elles seront emmagasinées à leurs frais et périls.
J W STANTON & Co
18 mai encoignure Magasins et Lafayette

Le navire EMPEROR, capitaine Richard Brown, venant du Havre, est en déchargement. Les consignataires sont priés de faire leurs entrées et prendre livraison de leurs marchandises. 18 mai F. PERRET

JEUNE GARDE A CHEVAL.

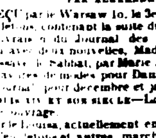

La compagnie se réunira dimanche 24 du courant, à 10 heures du matin, au-dessus du Café de la maison Rouge, pour procéder à une élection d'officiers, et désigner les membres du comité d'administration.—Par ordre du capitaine. C. BUCON.
22m maréchal des logis chef

L'ECHO DES FEUILLETONS,
LE JOURNAL DES JOURNAUX—LOUIS XIV ET SON SIECLE—LES TROIS MOUSQUETAIRES, illustrés,
PAR ALEXANDRE DUMAS.
REÇU par le Warsaw 1o, le 3e No. de l'Echo des Feuilletons, contenant la suite du Morne au Diable 2e, la 12e livraison du Journal des Journaux, suite de Mme Brun avec deux nouvelles, Madelle Clairon par Arsène Houssaye, le Sabbat, par Marie Aycard.
Gravures de modes pour Dames, attachées à l'Echo et au Journal pour décembre et janvier.
LOUIS XIV ET SON SIECLE—Livraison formant la fin de cet ouvrage.
Par le Louisa, actuellement en débarquement, le 4e No des Feuilletons et autres marchandises, dont la distribution sera faite à nos abonnés, aussitôt l'envoi de la boite.
LES TROIS MOUSQUETAIRES, par A. Dumas, de 30 à 36 gravures à part, vignettes, cul de lampe, lettres ornées &c édition illustrée par MM Pellens & Dufour, éditeurs de l'Echo des Feuilletons, du Journal des Journaux, brochés et reliés.
La lacune qui s'est glissée dans le 2d volume de Louis XIV sera remplie par le prochain arrivage; cette omission ayant été signalée à l'administration elle s'empressera de la réparer. M. DE LA PLACE, Directeur,
31 mars au bureau de l'Abeille, Chartres No 81

O. TALAMON,
44, RUE DE CHARTRES.
RECOIT par le navire Emperor, du Havre, 6 balles cotonnade bleue, unie, qu'il vendra à bas prix, pour du comptant. 20 mai

RECU—par les derniers arrivages et à vendre par le soussigné:
3000 boîtes et 1/2 boîtes sardines à l'huile de la marque B Guilloux,
1500 paniers et caisses huile de Marseille et de Nice (grandes bouteilles);
350 paniers vin de Champagne,
200 caisses liqueurs assorties, 50 do câpres,
50 do marasquin, do curaçao,
30 do Marasquino, 25 do savon de Marseille,
25 do cerises au jus,
70 barils et quarts vin de Sicile;
35 barils et quarts vin de Malaga,
100 caisses vin rouge des marques St-Julien et la Mission; 250 paniers anisette;
40 paniers et 1/2 paniers Guignolet; 200 do bouteilles vides;
275,000 bouchons. AUG. MOLIER,
20 m rue St-Louis, No. 90.

RECU par les derniers arrivages du Havre, et à vendre par les soussignés à une grande réduction de prix, pour clore, les articles de saison.
Merinos, drap d'été, Paturle Lupin
Barege, grande nouveauté.
Coutils, nouveautés.
Jaconas, do organdi pour robes, grande nouveauté.
Chemises de toile française. Cols, mousseline brodée.
Mouchoirs batiste, blancs et à vignettes, de couleur.
Rubans satine et taffetas, assortis de nuances.
Chapeaux de paille d'Italie pour enfants.
Batiste Ecosse pour robes.
Bretelles de toute espèce, fines, &c.
Chaussettes fil, écru et blanc, pour hommes.
Do. coton blanc et écru, pour hommes et enfants.
Cravates soie, jaconas, &c.
Peignes de buffle et imitation écaille.
Boutons de nacre assortis, do. en soie pour habits, do. fantaisie pour habillements d'enfants et chemises, do. en fil pour paletots et habits d'été. Voilettes noires.
Corsets assortis, Guingampe français. Mouchoirs de Chollet. Gants et mitaine de filets, do. fil de ... et fil d'écosse. Caleçons de bains. Mousselines laine noire. Soieries noire grande largeur. Un assortiment de parfumeries des plus variés.
Constamment en magasin, un grand assortiment de vins rouge en barriques, demi barriques, en caisses de 12 bouteilles et de 24 demi bouteilles. Vins blancs haut Sauterne et haut Barsac, en tierçon et en caisses, liqueurs assorties, jus de groseille, prunes et cerises à l'eau de vie, vins d'Espagne, vieux, do. Madère en bouteilles, kirsch, absynthe, curaçao de Hollande, marasquino, vins de Lunel et Frontignan 1re. qualité, vermut de torino, bouchons assortis.
Toujours en magasin, les médicaments pour le traitement F. V. Raspail.
20 mai F. & J. LACOSTE, 105, Royale.

COLLEGE MAÇONIQUE.
Etablissements sous le patronage de la Grande Loge du Kentucky.
CETTE institution florissante, ayant le pouvoir de conférer les degrés universitaires, offre aux habitans du Sud les plus grands avantages. Elle est située dans une des plus belles parties du Kentucky, à Lagrange, comté de Oldham, à 25 milles de Louisville, 16 de Shelbyville, 35 de Francfort et 8 de Westport, sur l'Ohio. La ville contient environ 300 habitans, et la société y est établie sur de solides bases, intellectuelles et morales.
Le cours d'études embrasse les mathématiques, les langues anciennes et modernes, la philosophie et l'histoire naturelle. La Faculté est composée du Proviseur, qui professe les sciences morales, d'un professeur de mathématiques, d'un professeur de langues et d'un maître d'études chargé du département préparatoire. La haute réputation du Proviseur, les talens des professeurs qui le secondent, sont une sûre garantie de progrès pour les élèves.
Les prix sont très modiques, savoir:
Département préparatoire, par année, $12
Classes du collège par année, $20
Pension, blanchissage, &c. par semaine, de $1 50 à 1 75.
D'après ce chiffre, on peut s'assurer que pour un élève, l'année scholastique de 10 mois coûtera, pour l'enseignement, la pension, logement, blanchissage, éclairage et chauffage, une moyenne de $76.
Pour plus amples informations, s'adresser au Reverend J. R. FINLEY A. M. Proviseur.
A. W. GAZLAY, secrétaire.
Ou à James G. Blair, agent pour la Louisiane, chez MM. Rayburn, Scott & Cie. No. 30 rue du Camp, Nlle. Orléans.
Références—Martin Owen & Co., Manuel White & Co.; capt Grayson, A. des E. U.; Rayburn, Scott & co. N. Orléans; Amos Adams, Esq. Baton Rouge, Le.; Thomas S. Patten, Esq. Lac Providence, Le.; Rev. M. M. Henkle, Nashville, Tenn.; Rev. C. B. Parsons, St. Louis, Mo.; Wil. li Stewart, Esq.; Charles Tilden, Esq., Louisville, Ky. Mason Pilcher, Esq., Bayou Teche, Attakapas.
26 dec—4m

ENCYCLOPEDIE METHODIQUE.
A VENDRE, un superbe exemplaire de cet ouvrage composé de 164 volumes de texte et de 51 volumes de planches, en tout 212 volumes in-4o et grand in-4o, parfaitement relié en veau.
Cet ouvrage rare et d'un grand prix peut être obtenu à un très grand rabais en s'adressant de suite à la librairie de LELIEVRE, encoignure Royale et Ste. Anne.

GLACES, SORBETS,
COURVOISIER & Co. donnent avis au public qu'aujourd'hui 13 du courant, ils feront l'ouverture du jardin St-Antoine, où pendant toute la saison ils espèrent ... rien pour justifier le même patronage qui leur a été si libéralement accordé depuis plusieurs années. Les nouvelles dispositions faites à la place St Antoine et qui en ont fait un magnifique jardin, sont un attrait de plus offert au public, puisque les dames y trouveront toujours la collection la plus riche et la plus complète des fleurs et des plantes les plus variées, ainsi que crèmes à la glace et sorbets à toute heure, parfums, sirops, &c. avec les plus grands soins. Le public peut compter sur un service qui sera le complément d'un établissement unique en son genre à la Nouvelle Orléans.
13 avril—tf

ON a besoin d'un petit garçon de 14 à 16 ans, parlant anglais et français, pour vendre dans un magasin de marchandises sèches. S'adresser à la poste, boîte D. No. 8.

VIN ROUGE en barriques et demi barriques, des marques St Julien Talence et Haut Brion, à vendre par AUG MOLIER, 90, St Louis.
20 mai

FARINE—300 barils, en débarquement du vapeur St. Mary, et à vendre par BUDRECKE, WOODS & Co,
20 mai 92 Tchoupitoulas

RIZ—125 barriques Riz frais de la Caroline, en débarquement et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier
20 mai

THE—100 colis Thé fin, à vendre par NORCROSS & FOSDICK
20 mai 40, Gravier

MAQUEREAUX—500 barils Nos. 2 et 3, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
20 mai 40, Gravier

CHANGE sur Bordeaux ou Paris, à vendre par CHAS. DUFOUR.
20 mai

VINAIGRE BLANC DE L'OUEST—35 quarts barriques à vendre par HARROD, DARLING & Co,
20 mai 40 Commune

POMMES sèches—10 barils et 20 sacs, à vendre par HARROD, DARLING & Co,
20 m 40 Commune

BALAIS EN PAILLE—75 douzaines, que l'on vendra à bas prix pour clore une consignation, par HARROD, DARLING & Co,
20 mai 40 Commune

CIGARES—60,000 des manufactures du Nord, à vendre par HARROD, DARLING & Co.
20 mai 40, Commune

EN débarquement du brick P. Soulé, venant de la Havane: ... [illegible]

GENIEVRE de Hollande (Swan brand) 20 m B VALLS, 26 Commune

NOIR ANIMAL—A vendre par B. VALLS, 26 Commune

BOUCHONS—En sacs de 1000, à vendre par 20 m B VALLS, 26 Commune

TABAC de la Vuelta Abajo, pour capes et tripes, à vendre par B. VALLS, 20 m 26, Commune.

GRAINES pour oiseaux—En sacs et barils, à vendre par B VALLS, 20 m 26 Commune.

CIGARES de la Havane—300,000, en magasin, et 15000, en débarquement du P. Soulé, à vendre par 20 m B. VALLS, 26 Commune

SUCRE DE LA HAVANE—blanc, jaune et terré, à vendre par B. VALLS, 20 m 26, Commune

VIN de Jerez, en barils de 8 galons, à vendre par 20 m B. VALLS, 26, Commune.

AMANDES écossées amères et douces, à vendre par 20 m B. VALLS, 26, Commune.

Chemises, Gilets de peau et Caleçons.
C. M. SIMPSON, rue de Chartres, No 33, encoignure de la Douane, offre à vendre à des prix modérés un grand assortiment de chemises, gilets de peau et caleçons, chemises de coton aux devant en toile; do do qualité supérieure, chemises de toile fines et ... de couleur, do à raies et de fantaisie; gilets de peau en coton, en laine et en soie, caleçons de soie, de coton, de coutil et de toile, tous ces articles seront vendus bon marché pour clôre des factures. 14 mai

MOUSSELINES SUISSES.
A VENDRE à bas prix pour clore une consignation un lot de Mousselines Suisses de diverses sortes.
Mousselines unies 4/4 et 5/4 de tous prix;
Dito damassées à jour 6/4, très bel article pour rideaux;
Dito brodées au crochet variées de genre do;
Dito brodées tout fait à bordure;
Dito brochées et à carreaux pour moustiquaires et rideaux, &c. Ces articles seront vendus au prix de fabrique, pour clore. L. M. RICHARD,
14 mai 33, Douane, au 1er étage.

AUX VOLONTAIRES POUR LE TEXAS.
LES soussignés offrent à vendre:—30 douzaines chemises guingans garanties fil, bien cousues, 30 do chemises françaises en couleur bon teint, 30 do chemises blanches bon marché, 60 do bretelles ordinaires, 30 do gants blancs Berlin pour militaires. LOISON & SYLVESTRE,
12 mai 36, Chartres

VOLONTAIRES LOUISIANAIS!
LE dépôt des fournitures du Régiment Montezuma, est établi au No. 20, rue St. Anne, vis-à-vis la Place d'armes.
Toutes les réquisitions, légalement contresignées, seront remplies immédiatement. On fournira aussi les capitaines de Compagnies qui ne sont attachés à aucun régiment. Des arrangemens ont été pris pour nous mettre à même de fournir toute quantité nécessaire d'habillements, souliers, couvertures, et d'autres articles en demande.
N. B.—En 24 heures, le magasin peut fournir 300 moustiquaires.
11 mai GUNST & BELLOW

CUISINIER A VENDRE—Un nègre âgé de vingt-sept à vingt-huit ans, créole du pays, excellent cuisinier pour une famille américaine ou créole. Il sera vendu à la Bourse St. Louis, le mardi, vingt six du courant, à moins qu'on n'en dispose à l'amiable. Cet esclave a été acheté de la famille où il est né, et est pleinement garanti; on ne le vend pas à cause de défauts. On peut s'adresser à M. J. P. Deslous et Bourgeois, No. 12, allée de la Bourse.
21 mai—5

EN magasin et à vendre par les soussignés:—150 caisses vin vieux; 75 paniers huile d'olive, 24 o. Plagniol
75 paniers huile d'olive en 1/2 bouteilles,
200 milliers bouchons de toutes qualités,
25 paniers bouteilles vides,
175 caisses absynthe suisse et de Marseilles; 100 caisses salaisons assorties; 15 estagnons eau de roses,
25 estagnons eau de fleurs d'oranger, 50 caisses do do
60 caisses liqueurs ordinaires en bouteilles, 1/2 et 1/4,
51 do kirsch, 12 do Curaçao, 10 c. chinois à l'eau de vie, 10 paniers vin de Champagne.
En douane:—3/4 de pipes eau-de-vie vieille 1837,
4/4 do do surfine 1838
12 mai LOISON & SYLVESTRE, 36, Chartres

J. F. GUION, W. GUINESSE, JNO. BUSH.
GUION & Co.
Encoignure St. Charles et Canal, Nlle. Orléans.
(ENTREPOT, No. 19, MAIDEN LANE, NEW YORK.)
Importeurs
De marchandises anglaises, françaises, allemandes, turques et chinoises.
Beaux Articles de Fantaisie.
Coutellerie, Eventails, Boîtes enjolivées, Nécessaires de toilette, Accordéons, Cannes, Ombrelles, Peignes, Brosses, Parfumerie, Bourses, Plumes et Crayons en or, &c. &c. &c. le tout en gros et en détail.
OBJETS A L'USAGE DE CORPS POUR HOMMES,
Chemises, Caleçons, Chaussettes, Bretelles, Echarpes, Cols, Cravates, &c. &c. &c.
5 mai—1m

BON MARCHE AU COMPTANT.
No. 28, rue Ste. Anne, entre Levée et Conde.
PALEXANDRE LANAUZE, importeur et détaillant en quincaillerie, fer, clous forgés et taillés, assortis outils et matériaux pour charpentiers, entrepreneurs, couleurs, huiles, verre à vitres, cordage, outils de menuisier et de charpentier de navire, outils de Conger & Watts, de Cincinnati, de Cooper, &c.
5 mai—1m No. 28, rue Ste Anne

CREMES A LA GLACE, LIMONADES Glacées et Sorbets.
LE soussigné a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il ouvrira un nouvel établissement sur le quai, en face le marché à la viande, pour la vente des rafraîchissements ci-dessus, aujourd'hui, 15 du courant. Il espère mériter la continuation de la bienveillance dont il jouit, et la supériorité de ses rafraîchissements, il fera tout en son pouvoir pour les mériter. N. CONOMO.
P. S. Faites attention de ne point confondre mon établissement avec celui qui se trouve sur le Ferry en face.
15 mai—15 N. CONOMO.

BOIS DE CONSTRUCTION.
LES entrepreneurs sont prévenus qu'ils trouveront dès aujourd'hui un assortiment de planches de cypre de toutes dimensions, sèches et de première qualité; au dépôt rue Commune, entre St. Jean et St. Pierre. 13 mai

NEGRES DEMANDÉS—On a besoin de 10 ou 15 forts nègres pour travailler dans un magasin d'entrepôt, auxquels on donnera de bons gages. S'adresser à EMERSON, TOURNE & Co,
12 mai 150, Tchoupitoulas

MARCHE DU GENERAL TAYLOR, suivie de "Le départ des Volontaires", chant national composé et arrangé pour le piano par M E. Prevost, dédiée à l'armée du Rio Grande. On souscrira chez V. HEBERT,
18 mai libraire, 148, Chartres

AVIS aux Tailleurs.—A vendre à bon marché, casimir blanc pour uniforme, chez DAVID & CHAPUS,
19 mai 93 et 95, rue de Chartres

RECU et prêt à livrer aux abonnés, l'illustration à 6 par an, la Revue Pittoresque à $1 do. Chez LELIEVRE, encoignure Royale et Ste Anne. 19 mai

CHAMPAGNE.
EN débarquement du navire Emperor, du Havre: 25 paniers vin de Champagne, Sazerac Brand
25 do en 1/2 bouteilles, do.
A vendre par LOISON & SILVESTRE,
19 mai 36 rue de Chartres.

Marchandises d'été et de Printemps.
NOUS vendons à grand rabais la balance de notre assortiment de marchandises sèches, consistant en barreges, organdis, balzorines dessins à la mousseline et à la Taglioni, jaconats de 25, 30 et 31 escalins, guingans à 25 cents, batiste français léger, dernier modèle, à 20 cts mousseline blanches, mousseline Suisse, jaconat do unis, do parasols, écharpes de barrege, écharpes en dentelle, mousseline blanches, do écharpes de soie, riches broderies, bas de soie et de coton, rubans à frange, grand assortiment de toile, linières, mouchoirs de toile avec bordures, mouchoirs brodés, de poche, toile de table, damassée, serviettes de Russie, toile do, coutils blancs et cotonnades, fil de coton, gants à filets pour dames, do blancs, do pour hommes, crêpes bleus et blancs, crêpes pour chapeaux fil à coudre en fil, boutons, peignes &c &c.
Aussi un fort assortiment de drap d'été superfin, à vendre par DAVID & CHAPUS.
19 mai 93 et 95, rue de Chartres, encoignure Conti.

AMANDES—30 caisses amandes sans coques, en magasin et à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
8 mai 26, Vieille Levée.

SUCRE HAVANE—165 caisses sucre en débarquement du brick Titia, à vendre par L CANTIN, 42 Gravier
11 mai

CAFE HAVANE—144 sacs café fin vert, en débarquement du brick Titia, à vendre par L. CANTIN, 42 Gravier
11 mai

NOIR D'IVOIRE—30 barils, à vendre par L CANTIN, 42 Gravier
11 mai

DEMANDE—Un jeune homme connaissant la comptabilité et pouvant donner d'excellentes recommandations désirerait trouver un emploi comme teneur de livres. S'adresser au bureau de l'Abeille. 9 mai

CHANGEMENT DE DOMICILE—L'agence de la Banque de Charleston, Caroline du Sud, a été transportée au No. 30 au No. 55, rue du Canal. 7 mai

LE public est prévenu de ne point négocier un certain certificat de dépôt de la Banque des Mechanics & Traders, en faveur de John Reardon, en date du 18 juillet 1845, No. 789, pour la somme de trois cent ... piastres. Le dit certificat ayant été perdu ou volé le paiement en a été arrêté à la banque. ...
La personne qui l'aurait trouvé ... de le remettre au Teller de la dite Banque.
5 mai—1m Signé JOHN REARDON.

A VENDRE.
UNE négresse d'environ trente ans, et depuis vingt ans dans le pays, parlant l'anglais et le français. Elle est excellente cuisinière, blanchisseuse et repasseuse et marchande. Elle est vendue comme excellent sujet, ayant toujours été très fidèle à ses maîtres. Pour les conditions s'adresser au No. 2, Vieille Levée, face à la ...
11 mai—1m

EN débarquement du navire Floridian, de Bordeaux, 5 petits boucauts lit à mano, qualité supérieure, d'importations antérieures,
40 barriques excellent vin rouge de Bordeaux 1844. 50 barriques vieux vin rouge Médoc, liqueurs, Curaçao, prunes, cerises à l'eau de vie, sardines à l'huile, boîtes et de ... boîtes, amandes en coques, en damejeanes, bouchons vieux vin de Médoc en caisses, ... petites pralines, ... coton, ... tres vieux Cognac. Le ... s'adresser à ...
5 mai V. BOUDOUSQUIE, 87, St. Louis

TABAC de la Vuelta Abajo—... balles de qualité supérieure, capes et tripes, à vendre par HEPBURN & TURPIN,
21 av No. 11, rue Royale

FARINE—25 barils farine ... de ... moulins de St. Louis, à vendre par HARROD, DARLING & Co,
21 av 40 Commune

HARICOTS blancs—10 barils, à vendre par HARROD, DARLING & Co,
21 av 40 Commune

NATTES DE CANTON—Unies et à carreaux, à vendre par HARROD, DARLING & Co,
8 mai 40 Commune

CAFE—... sacs fin vert de la Havane, en débarquement du brick Empresario, à vendre par L. CANTIN, 42 Gravier

SUCRE HAVANE—21 caisses en débarquement du brick Empresario, à vendre par L CANTIN, 42 Gravier

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
20 April 1846.

CONFORMEMENT à une résolution du Conseil de la Municipalité No. Un, passée dans sa séance du 27 avril dernier, avis est par le présent donné qu'il ne sera plus permis, à partir du premier juin ... de faire aucune ... dans le cimetière du Bayou St. Jean ...
21 mai A. D. CROSSMAN, Maire

Dépôt d'Habillements pour l'Armée.
No. 20, rue Ste Anne.
NOUS sommes prêts à fournir les articles suivants:— ... [illegible]
Toute espèce d'habillements, ... chaussures, &c.
GUNST & BELLOW